RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE Union - Discipline - Travail

MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER



Avis d'Appel d'offres (AA0)

AAO N°T 733/2020

- 1. Dans le cadre de l'amélioration des conditions sécuritaires sur les gares de péage d'ATTINGUIE et de SINGROBO, le Fonds d'Entretien Routier envisage la réalisation de travaux complémentaires. Les travaux concernent la construction des clôtures sur lesdites gares de péage. Ils font l'objet de l'Appel d'Offres ouvert N° T 733/2020.
- 2. Le Fonds d'entretien Routier (FER) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la réalisation des travaux de construction des clôtures sur les gares de péage d'ATTINGUIE et de SINGROBO repartis en deux (02) lots conformément à l'allotissement ci-après.

LOT	DESIGNATION	DELAI MAXIMAL D'EXECUTION DES TRAVAUX
1	Travaux de construction de la clôture de la gare de péage d'ATTINGUIE	Quatre (4) mois
2	Travaux de construction de la clôture de la gare de péage de SINGROBO	Quatre (4) mois

Les marchés seront passés sur prix global forfaitaire.

3. La passation des marchés sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics à l'article 56, et ouvert à tous les candidats éligibles.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de :

FER

Direction Juridique, du Contentieux et des Contrats Avenue Chardy 04 BP 3089 ABIDJAN 04 TEL: (225) 20 31 13 05

Fax: (225) 20 31 13 05

Personne à contacter : M. COULIBALY Bassiaka

E-mail: nguessan.michel@fer-ci.org

coulibaly.bassiaka@fer-ci.org

et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus de 8 heures à 17 heures, tous les jours ouvrables.

- 4. Les exigences en matière de qualifications selon les lots définis sont : Voir Section 3 (Critères d'évaluation et de qualification).
- 5. Les candidats peuvent consulter gratuitement ou retirer le Dossier d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de cinquante mille (50 000) Francs CFA. Le mode de paiement sera en espèces.
- 6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus indiquée au plus tard le 25/09/2020 à 09 heures 30 minutes Temps Universel accompagnée de la version électronique du DQE sur clé USB. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
- 7. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-dessus indiquée, le 25/09/2020 à 10 heures 00 minute Temps Universel.
- 8. Les offres doivent comprendre un cautionnement provisoire d'un montant de :

LOTS	DESIGNATION	MONTANT DU CAUTIONNEMENT PROVISOIRE (F CFA)
1	Travaux de construction de la clôture de la gare de péage d'ATTINGUIE	Cinq millions (5 000 000)
2	Travaux de construction de la clôture de la gare de péage de SINGROBO	Cinq millions (5 000 000)

NB: les cautionnements provisoires seront délivrés par une Banque ou un Etablissement financier agréé dans un pays de l'espace UEMOA/BCEAO. Si un soumissionnaire produit une caution émanant d'une banque étrangère (banque hors espace UEMOA/BCEAO), alors la banque émettrice de cette caution doit avoir un correspondant établi et agréé dans un pays de l'espace UEMOA/BCEAO) et qui se portera garant de ladite caution.

- 9. Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant un délai de *cent vingt* (120) *jours* à compter de la date limite de dépôt des offres.
- 10. Dès la validation de la décision d'attribution du (ou des) marché(s), l'autorité contractante publiera dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics et par voie d'affichage dans ses locaux, la décision d'attribution et tiendra à la disposition des soumissionnaires, le rapport d'analyse de la commission de jugement des offres, ayant guidé ladite attribution à l'adresse ci-dessous indiquée.
- 11. Les marchés issus du présent Appel d'offres seront soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0.5% du montant hors taxes) aux frais des titulaires.
- 12. Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment à l'ordonnance n° 2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics.